

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 octobre, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 15 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Madame Claudine COUVRAT
Monsieur Dimitri DUREL
Monsieur Daniel GALLIE
Madame Anne HEURTAUX
Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Aurélia MAUBOUSSIN
Monsieur Ludovic FRIARD
Monsieur Jean-Pierre COLLAS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Madame Nadège URBANSKI - Pouvoir à Aurélia MAUBOUSSIN
Monsieur Jean-Luc DEPAUW
Madame Stéphanie LOURETTE
Monsieur Jean-Pascal RUIZ

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 10
Nombre de membres votants : 10

A été désignée secrétaire de séance, Madame Aurélia MAUBOUSSIN.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du 12 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

► SIEGE – Programme 2025

2 programmes sont inscrits pour la Commune de Normanville

- Eclairage public isolé, Allée de la Poterne
- Enfouissement des réseaux, Tranche 6 de la Route de la Vallée

Lors de la réunion du 18 octobre 2024, la tranche 6 de l'enfouissement des réseaux, route de la Vallée a été retenue. La part communale prévisionnelle est de 57 584 euros. Suite au bureau du SIEGE, une délibération devra être prise en décembre 2024 par la commune de Normanville.

► Rue de Acacias – Inondations récurrentes

Des administrés de la rue des Acacias interpellent régulièrement Monsieur le Maire lors des fortes pluies.

Monsieur VIVIER a pris aussitôt contact avec le service des eaux pluviales d'Evreux Portes de Normandie.

Une étude va être réalisée par EPN en 2025, prenant en considération la gestion des eaux pluviales, mais également le projet d'assainissement collectif, avec la création d'un poste de refoulement des eaux usées.

Au niveau d'EPN, le budget eaux pluviales relèvent du budget général de l'Agglomération et par conséquent, est soumis aux contraintes budgétaires et à différentes priorités.

► Renaturation du site « Saint-Gaud »

Une Présentation de l'Avant-Projet Sommaire de la maîtrise d'œuvre pour la renaturation du site par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) a eu lieu le 22 octobre 2022, après une réunion municipale sur cet avant projet.

La solution 2 est retenue.

Le dossier sera mis à l'ordre du jour lors du conseil Municipal du 21 novembre 2024.

DELIBERATIONS

► **DB2024.052 Dérogation administrative à la règle du repos dominical des salariés 2025**

Vu la loi n°2015.990 du 6 août 2015 pour la croissance et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », sans remettre en cause le principe du repos dominical des salariés, favorise l'ouverture le dimanche des établissements se livrant à un commerce de détail, notamment en permettant aux maires d'autoriser l'emploi de salariés pendant un nombre plus important de dimanches au cours de l'année.

Le Conseil Municipal décide la dérogation pour les dimanches suivants par Secteur d'activité pour l'année 2025

<i>Automobile</i>	19/01	16/3		15/6		14/9	12/10		
<i>Equipement maison – produit de décoration</i>	12/01			26/6					07/12 14/12 21/12
<i>Alimentaire et commerce de détail</i>								30/11	7/12 14/12 21/12 28/12
<i>Fabrication et vente de meubles</i>	26/01		27/04		27/7		26/10		

Délibération adoptée à l'unanimité

► **DB2024.053 Encaissement chèque bancaire**

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement du chèque 5560900 de MMA IARD d'un montant de 125 €uros concernant la franchise du responsable d'un bris de glace à L'ESCALE – sinistre du 29 juillet 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité

► **DB2024.054 Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Eure en date du 27 Juin 2024,

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion de l'Eure avait proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion de l'Eure désirant mettre en place le Document Unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Eure

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion de l'Eure sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.

- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion de l'Eure.
- Le Centre de Gestion de l'Eure signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

► **DB2024.055 – DM6 – Panneaux et muret suite sinistre**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains	5 167,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 167,00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		5 167,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		5 167,00 €
D 2158 : Route de la Vallée		5 167,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		5 167,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		5 167,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		5 167,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

► **DB2024.056 – DM7 – Candélabre sinistre du 22 septembre 2024**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains	3 028,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 028,00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		3 028,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		3 028,00 €
D 204182 : SIEGE		3 028,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		3 028,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		3 028,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		3 028,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

► **DB2024.057 - Demande de subvention assainissement en traverse**

Modification de la DB2024.051 du 12 septembre 2024

Dans le cadre d'un projet d'aménagement de voie verte sur la commune de Normanville porté par le Conseil Départemental de l'Eure, il est à prévoir l'assainissement en traverse.

A cet effet, le conseil départemental a établi un chiffrage détaillé ci-dessous :

3.6/ ASSAINISSEMENT PLEUVIAL - USEE					
3.6.1	Terrassement et remblaiement de tranchées pour canalisation				
3.6.1.1	Terrassement en tranchée Ø 300 <2.0m	ml	95,00 €	14,00	1 330,00
3.6.2	Fourniture et pose de canalisations				
3.6.2.1	Fourniture et pose de canalisations Ø300 Polypropylène SN10 EP	ml	200,00 €	14,00	2 800,00
3.6.3	Fourniture et pose de regard Ø1000mm sur canalisation existante	u	1 350,00 €	1,00	1 350,00
3.6.4	Bouche d'engouffrement avec décantation de 1m ³	u	1 200,00 €	3,00	3 600,00
3.6.5	Tampon de recouvrement 720 x720	u	900,00 €	1,00	900,00
3.6.6	Raccordement sur regard existant	u	300,00 €	2,00	600,00
3.6.7	Essais et Contrôles - Réception des collecteurs	Fi	1 000,00 €	1,00	1 000,00
3.5/ ELEMENTS DE BORDURES ET DELIMITATION					
3.5.2	Bordures et caniveaux en béton				
3.5.2.1	Bordures T2	ml	30,00 €	1200,00	36 600,00
TOTAL ASSAINISSEMENT					48 180,00 HT

Les membres du Conseil Municipal valident le montant de 48 180 €uros HT

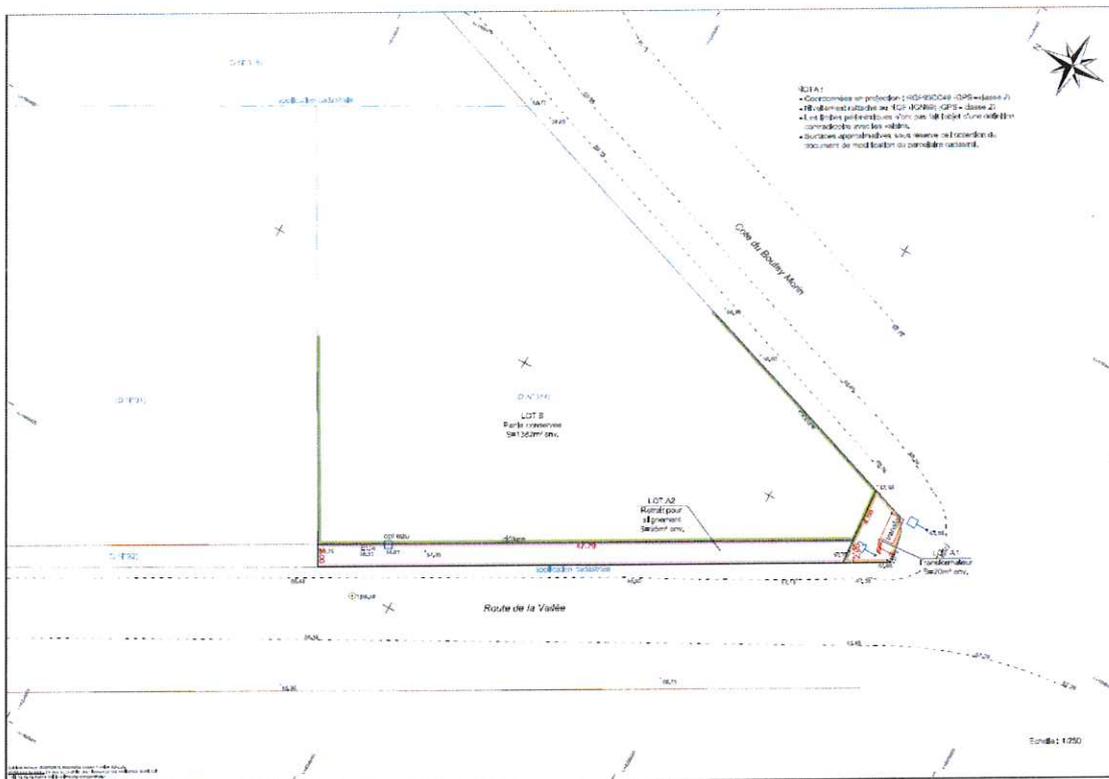
- Sollicitent une subvention auprès :
 - Du Conseil Départemental
 - Evreux Portes de Normandie

Délibération adoptée à l'unanimité

► **DB2024.058 - Acquisition terrain – Lot A1 & Lot A2 – Propriété SCI DE LA COTE**

Vu l'accord de la SCI de la Côte, représentée par Monsieur Ceylan GOKDEMIR et Madame Selda KANDEMIR,

Vu la division de la parcelle D 314 (1497m²) par le géomètre Arnaud DEGROOTE.



Propriétaire :

SCI de la Côte, 1, côte du Boulay-Morin à Normanville (27930) représentée par Monsieur et Madame GOKDEMIR – 1, Côte du Boulay-Morin 27930 Normanville accepte la vente des Lots :

- A1 – Emplacement du Transformateur : 20 m²
- A2 – Retrait pour alignement : 95 m²

au prix de 3 500 €uros (trois mille cinq cent €uros)

Les membres du conseil municipal :

Acceptent l’achat des lots A1 (20m²) et A2 (95 m²) au prix de 3 500 €uros (Trois mille cinq cent €uros)

Donnent pouvoir à Messieurs Philippe VIVIER et Arnaud MABIRE pour signer tout document relatif à cette acquisition.

A la réception des nouvelles désignations et contenances des nouvelles parcelles provenant de division de la parcelle D 314 (1 497 m²), un acte administratif sera établi par la Commune de Normanville. Le montant de la transaction, 3 500 €uros sera versé sur le compte bancaire de la SCI de la Côte.

Délibération adoptée à l’unanimité

COMPTES RENDUS

Commissions EPN

Commission 1 : ATTRACTIVITE

Attractivité économique – Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air

Commission 2 : EAU

Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité

Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL

Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPD - Cohésion sociale – Emploi – Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale

Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS

Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté

Commission 5 : FINANCES

Finances – Grand équipements

- ▶ EPN - Rapport d'activités 2023
- ▶ EPN Procès-verbal de la 5^{ème} Commission du 26 septembre 2024
- ▶ SIVU CAP NORD EST - Compte rendu du comité syndical du 20 juin 2024 et ordre du jour du 3 octobre 2024
- ▶ EPN - Orientations Zone Artificialisation Nette (ZAN) sur la commune de Normanville
Le ZAN consiste à limiter toute extension de l'artificialisation d'ici 2050.
- ▶ EPN - Conférence des Maires le 1er octobre 2024
- ▶ EPN – Compte-rendu de la 4^{ème} commission 25 septembre 2024
- ▶ EPN – Procès-verbal de la 1^{ère} commission du 17 septembre 2024
- ▶ EPN - Conseil Communautaire du 15 octobre 2024
- ▶ EPN Délibération Bureau communautaire du 1er octobre 2024

COURRIER DU MAIRE

- ▶ Zone d'aménagement concerté (ZAC) des surettes – Présence régulière des gens du voyage.
Monsieur le Maire a demandé une rencontre avec le service voirie d'Evreux Portes de Normandie afin d'étudier les actions juridiques, administratives et techniques à mettre en place au plus vite pour faire face à cette problématique récurrente.
- ▶ EPN - Compétence chauffage urbain – Identification des sites.
- ▶ EPN - Appel à projet contrat de la révision du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE).

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- ▶ Halloween à Normanville



- ▶ Domaine de la Combe
Vu la vitesse excessive dans ce lotissement et les circulations en sens interdit, Monsieur VIVIER va demander à Mon Logement 27, bailleur d'assister à la prochaine réunion syndicale.

► Radar pédagogique

Un radar pédagogique devrait être installé au lotissement des Pêcheurs, temporairement, afin de mesurer les vitesses des véhicules et les dépassements de la vitesse autorisée, au préalable de la mise en place de solutions permettant la limitation de la vitesse

Ce radar sera prêté par Evreux portes de Normandie. En amont, il convient de se renseigner auprès de l'assurance pour connaître le coût de l'assurance du radar.

► Installation table Teqball sur l'arborétum



► Se bouger pour le Handicap - fiche projet - 27 avril 2025

Une Manifestation sera organisée sur la commune de Normanville, pour recueillir des fonds en faveur d'une association qui accompagne des personnes en situation de handicap.